

PRÊT DE MATERIEL AUX ASSOCIATIONS

SANS LOCATION DU FOYER

Lors de vos manifestations, du matériel peut être mis à votre disposition. Pour cela, vous devez remplir ce document et le remettre en mairie au moins 3 semaines avant la manifestation.

.....

ASSOCIATION :

NOM DE LA MANIFESTATION :

DATE DE LA MANIFESTATION :

NOM ET TELEPHONE DU RESPONSABLE :

LIEU D'INSTALLATION :

- Chapiteau (5 x 6 m)
- Stands (3 en 3x3 m)
- Tables BAR (9)
- Plateaux avec tréteaux (10 en 3 m & 2 en 2 m)
- Chaises (180)
- Bancs (4)
- Barrières (50)
- Rallonges électriques (3)
- Refroidisseur
- Autres (Précisez)

Fait à Sansac de Marmiesse le

Signature